



Mythes et légendes

L'avènement puis la multiplication des armes à feu à la fin des Temps Modernes ont bouleversé les relations étroites qu'avait établies l'homme avec la nature. Au fur et à mesure qu'il faisait le vide autour de lui, le chasseur perdait le contact avec la faune. Avec la perte des connaissances sont venues les légendes : « le bec crochu » cruel et sanguinaire, portant malheur, ennemi de l'homme et de ses animaux domestiques.

De nombreuses études naturalistes ont depuis lors mis en évidence le véritable régime alimentaire des rapaces diurnes et démontré qu'ils jouent un rôle indispensable dans l'équilibre de la nature.

Mais que mangent nos rapaces diurnes ?!

En raison de la haute valeur calorique de leur alimentation, les rapaces mangent relativement peu : la consommation journalière est par exemple de 80 g chez l'Epervier, 120 g chez la Buse et 160 g chez l'Autour. Ils ne prélèvent d'ailleurs qu'une faible fraction des populations animales les plus nombreuses, les plus gênantes pour l'agriculture aussi (campagnols, corvidés). Pour chaque animal chassé, le rapport proie/rapace dépasse

Parmi les insectivores, on trouve les Faucons crécerelle et hobereau (libellules...), la Bondrée apivore (hyménoptères...). Il y aussi les pêcheurs (balbuzard), les mangeurs de reptiles (Circaète Jean-le-Blanc) et les chasseurs d'oiseaux (Autour, Epervier, Faucons pèlerin et hobereau). On constate une prédisposition de très nombreux rapaces pour la chasse des micromammifères... sans oublier les vers de terre qui deviennent la base de la nourriture de la Buse durant les périodes humides de l'hiver.

Les rapaces diurnes produisent des pelotes de réjection expulsées par le bec, elles contiennent tout ce que le prédateur n'a pas digéré : os, poils, petites plumes et fragments d'insectes.

> Pelote de nejection de Faucon crécerelle

La reconquête du territoire

Les rapaces diurnes ont bien failli disparaître victimes d'une persécution sans relâche : tir, piège, dénichage, empoisonnement à l'aide d'appâts... Le décret du 27 novembre 1964 protège tous les « grands » rapaces de la faune française, mais il faudra attendre le décret du 24 janvier 1972 pour que tous les rapaces soient protégés.

Mais cette réglementation n'a pas suffi à enrayer leur déclin car les rapaces étaient aussi des victimes indirectes de l'agriculture devenue chimique. Les nombreux pesticides déversés se concentrant au long des chaînes alimentaires, les rapaces, situés au sommet, allaient être victimes de ces empoisonnements.

L'exemple le plus frappant dans notre province fut celui du Faucon pèlerin qui disparaît aux alentours de 1950 : les pesticides organochlorés, par intoxication progressive, ont entraîné une diminution, puis une perte de la fécondité par fragilisation des coquilles et malformation des embryons.

C'est en 2002 que le cas de nidification réussie du Pèlerin est constatée sur les falaises picardes, 30 ans après l'interdiction des pesticides organochlorés.

Chez les rapaces, il faut distinguer le « territoire » proprement dit, espace activement défendu, entourant le nid, et à l'intérieur duquel un couple ne supporte pas la présence d'un congénère, et le domaine d'activité, plus vaste, délimité par les évolutions habituelles du couple et qui peut être assimilé au terrain de chasse sans être défendu sur toute son étendue et pouvant chevaucher ceux des couples voisins.

Les dimensions de ce « domaine vital » varient en fonction des exigences alimentaires de chaque espèce et de l'abondance des proies. Par exemple, la surface prospectée est de l'ordre de 300 à 400 hectares pour la Buse variable alors qu'elle est de 2 500 à 5 000 pour



téléphonique

Jeune Busard St-Martin au nid Comment préserver les rapaces diurnes ?

Vous pouvez participer à la sauvegarde des rapaces diurnes de Picardie ! Si vous êtes propriétaire d'un terrain en milieu rural, même petit, conservez dans la mesure du possible les vieux arbres, les arbres porteurs de nids, plantez une haie champêtre... Vous pouvez également disposer des nichoirs pour le Crécerelle et, dans les étendues sans arbre ni piquet, des perches de 3 m de haut pour les chasseurs à l'affût comme la Buse.

Les problèmes d'électrocution et de percussion avec les lignes électriques peuvent être évités par la mise en place de dispositifs d'isolation électrique, de balises avifaune... Quant aux nichées de busards au sol, qui risquent d'être détruites si elles ne se sont pas envolées avant la moisson ou la fenaison, vous pouvez aider les associations naturalistes comme Picardie Nature à la surveillance de ces aires, et dans les interventions (carré autour du nid non fauché, cage grillagée, déplacements des jeunes...).

Avec le soutien financier de







Vous venez de trouver un rapace blessé : que faire ?

Enveloppez-le d'une veste, d'un sac dans lequel vous l'emmaillotez en lui cachant la tête : vous serez protégé des serres et il se débattra moins. Enfermez-le dans un grand carton percé de quelques trous, à l'obscurité, au calme et à l'abri du froid. Prévenir rapidement un centre de sauvegarde de la faune sauvage : la SEProNaT (03.23.58.39.28).

Conception graphique: Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (C.P.I.E. du Cotentin) BP 42 - 30 rue de l'hippodrome 50430 LESSAY / Tél. : 02 33 46 37 06 /

Crédit Photo : X. Corteel, C. Gérard, P. Housset, C. Lefèvre, T. Lefèvre, D. Le Guillou, S. Mouhédin et J. Rivière du Groupe Ornithologique Normand, A. Balthazard, C. Lecoq, A. Joris Maquette et illustrations : C. Lecoq / CPIE du Cotentin

Auteur des textes : A. Chartier et T. Lefèvre / GONm Adaptation : URCPIE de Picardie

PICARDIE

Une question, un doute... contactez-nous : Union Régionale des CPIE de Picardie 32, route d'Amiens

80480 DURY Tél.: 03 23 80 03 02 contact@cpie-picardie.org